



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bordeaux, le 9 avril 2026

EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES CLASSE SUPERIEURE Rapport du jury 2026

Réf. : Arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

- Nombre de postes offerts : 12
- Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 39 (sur 50 inscrits)
- Nombre de candidats admissibles : 20
- Nombre de candidats admis : 12

Le taux de présence à l'épreuve écrite s'est élevé à 78 %, soit 6 points de plus que la session précédente.

Le jury était composé de 3 membres, 2 attachés principaux d'administration et 1 ingénieur d'étude, exerçant en rectorat et EPLE.

1/ L'épreuve écrite d'admissibilité – 3h/coeff.2 (cf. Annexe 1)

Le sujet portait sur l'emploi de personnes en situation de handicap dans la fonction publique. L'énoncé suggérait un plan en deux parties : 1/ Les obligations en termes d'emploi 2/ Les obligations dans le cadre du recrutement.

Ce plan a été suivi par la quasi-totalité des candidats. Toutefois, la proximité entre les notions d'emploi et de recrutement a conduit à des redondances dans le développement, ce qui a pu alourdir la rédaction dans certaines copies.

Au-delà, le sujet ne présentant pas de difficultés particulières, il a été compris par la grande majorité des candidats. Un document « hors sujet » sur les aménagements d'épreuves des examens des élèves (document n°7) figurait dans le dossier sujet, mais seul un candidat a utilisé ce document pour produire la note.

Les notes obtenues s'échelonnent de 3,5 à 17,5/20. 25/39 candidats ont obtenu 10/20 ou plus.

Toutefois, peu de copies excellentes se sont démarquées : la moyenne des notes s'est élevée à 11.81/20.

Les meilleures copies ont été celles qui ont fait apparaître :

- une note courte avec une structuration en sous-parties, accompagnée d'une introduction annonçant le plan,
- l'ensemble des conditions d'emploi et de recrutement.

Les principaux écueils observés :

- l'absence de définition des termes du sujet,
- plan annoncé mais non respecté,
- la recopie de paragraphes entiers sans effort de synthèse,
- une succession d'idées sans lien entre elles,
- un contenu ne correspondant pas aux intitulés des parties ou sous-parties.

2/ L'épreuve orale d'admission – 25 min./coeff.3

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 12/20 (10/20 l'an passé), soit 20 admissibles, qui ont été entendus par le jury.

Dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 décembre 2010 précité, les entretiens ont été organisés en 3 temps :

- présentation du candidat (10 min.),
- échanges avec le jury (10 min.),
- mise en situation professionnelle (5 min.).

Le découpage du temps pouvant varier selon la durée de la présentation (mais qui s'est située en général entre 8 et 10 minutes).

Le jury a constaté que la majorité des candidats étaient insuffisamment préparés à l'exercice : des présentations pouvant se limiter à une liste de missions exercées ou affectées à un service, de faibles connaissances sur l'environnement professionnel au-delà de celui immédiat du candidat. Le jury conseille ainsi aux futurs candidats de préparer davantage l'épreuve orale, et notamment l'exposé de 10 minutes qui doit faire ressortir la richesse du parcours professionnel, les compétences acquises et les perspectives en termes de carrière et de mobilité.

Les critères ci-après ont été retenus pour évaluer les candidats :

- concernant la présentation : gestion du temps imparti pour la présentation (10 min. max), structuration de l'exposé, capacité à présenter et illustrer les compétences acquises,
- expression claire et audible avec un débit adapté,
- motivation et projet professionnel,
- niveau de connaissances : du domaine d'activité du candidat, de la structure d'exercice du candidat, des grandes thématiques Education nationale/Enseignement supérieur/Fonction publique,
- concernant la mise en situation professionnelle : capacité à problématiser une situation, pertinence des solutions proposées, capacité à rendre compte/prévenir de son action.

A l'issue de l'épreuve orale, 12 candidats ont été déclarés admis. Les 12 lauréats ont obtenu une note globale sur les deux épreuves allant de 12,7 à 16,7/20.

La présidente du jury,
Maud MAILLARD

Annexe 1
Enoncé du sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité

SUJET

Vous êtes affecté au Service d'appui aux ressources humaines du rectorat de X.

La cheffe de service vous sollicite en vue de lui rédiger une note décrivant les obligations liées à l'emploi et au recrutement des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

Document 1 : Article 93 loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (1 page)

Document 2 : Code Général de la Fonction Publique Titre V : Emploi des personnes en situation de handicap (6 pages)

Document 3 : Extrait de la note de service de la Direction Générale des Ressources Humaines du 19 septembre 2024. Concours de recrutement et examens professionnels d'avancement de grade. Personnels enseignants, personnels d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, personnels d'encadrement, personnels de la jeunesse et des sports et personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques – Session 2025 (2 pages)

Document 4 : Extrait du site de l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes), décembre 2023 « Emploi et handicap : le ministère de l'Éducation Nationale lanterne rouge » (2 pages)

Document 5 : 3 articles du Code du travail (L 5212-2, L 5212-13, L 6227-1) (1 page)

Document 6 : Extrait du site du Ministère de l'Éducation Nationale : Les personnels bénéficiaires de la reconnaissance de travailleurs handicapés, Informations pratiques (octobre 2024, 2 pages)

Document 7 : Extrait du site vie publique « Quelle inclusion scolaire pour les élèves et étudiants handicapés ? » (février 2024, 1 page)

Document 8 : Extrait du site internet du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (octobre 2024, 1 page)

Document 9 : Extrait du site internet « Observatoire des inégalités » (mai 2024, 1 page)